



Biviers

Isère  
LE GUIDE  
PRATIQUE  
2021





- Second œuvre • Construction • Rénovation
- Extension • Transformation

**Bureaux et atelier :** Les Ateliers de la Rénovation  
134, Chemin de l'Étoile - Inovallée - 38330 MONTBONNOT  
• Tél. : 0 476 418 448 • email : [contact@coccinelle-sas.com](mailto:contact@coccinelle-sas.com)



## Entreprise 2TS

Pierre-Alexandre PASQUALINI

**06.72.03.45.58**



### Rénovation tout type de sols :

- Parquet • Marbre • Terre cuite
- PVC / Linoléum • Béton ciré



Ponçage et vitrification de parquet

AVANT 2TS APRES



Ponçage et cristallisation de marbre

AVANT 2TS APRES

[www.2ts-renovation.com](http://www.2ts-renovation.com)  
[2ts.renovation@gmail.com](mailto:2ts.renovation@gmail.com)





# Vivre à Biviers...

Ce livret d'accueil se veut pratique et utile pour les nouveaux Biviérois, mais aussi pour les résidents de longue date. Vous y trouverez l'essentiel des informations dont vous avez besoin pour faciliter vos démarches, bien vous intégrer et accompagner votre vie quotidienne.

Je vous invite à consulter également notre site internet :

**[www.mairie-biviers.fr](http://www.mairie-biviers.fr)**

régulièrement mis à jour avec les dernières actualités de la commune. Vous pouvez aussi nous contacter par courriel à **[contact@mairie-biviers.fr](mailto:contact@mairie-biviers.fr)** ou par téléphone au **04 76 52 10 45**.

## SOMMAIRE

Edito .....	P.01
Présentation de Biviers (hier et aujourd'hui).....	P.02
Informations et numéros utiles .....	P.05
Vie municipale	
> Conseil Municipal .....	P.06
> Démarches administratives .....	P.11
> Pièces d'identité .....	P.12
> Règlements locaux .....	P.14
Enfance Jeunesse.....	P.16
CCAS.....	P.20
Environnement - Urbanisme .....	P.22
Collecte et gestion des déchets .....	P.23
Transport en commun .....	P.24
Culture et loisirs .....	P.25
Intercommunalité .....	P.28
Associations .....	P.31

**Publication et rédaction :** Mairie de Biviers

**Photos :** Mairie de Biviers

**Régie publicitaire :** Groupe Média Plus Communication  
Média Diffusion Conseil

Z.I. Secteur C7 - Allée des Informaticiens - CS 30075

06705 SAINT LAURENT DU VAR CEDEX

Tél. 04 92 271 389 - Fax : 04 93 312 147

E.mail : [contact@mediaplus.com.fr](mailto:contact@mediaplus.com.fr) - Site : [www.mediaplus.com.fr](http://www.mediaplus.com.fr)

**Impression :** Imprimerie spéciale Groupe  
Média Plus Communication - Média Diffusion Conseil

**Dépôt légal :** 2021



Découvrir Biviers, c'est tomber sous le charme, c'est jouir d'un magnifique panorama sur la chaîne de Belle-donne tout en bénéficiant d'un climat adouci par la protection du massif du Saint-Eynard.

Vivre à Biviers, c'est participer à une vie sociale et associative active, c'est bénéficier d'une dynamique économique portée par notre Communauté de communes Le Grésivaudan, c'est profiter de tous les services sur place ou offerts par la proximité de Grenoble, dans un village qui a su conserver son âme rurale et sa convivialité.

Le Conseil municipal, élu en 2020, a à cœur de préserver tout ce qui contribue à cet art de vivre et d'accompagner ceux qui apportent leur pierre.

Mon équipe municipale et moi-même restons à l'écoute de vos besoins et vous souhaitons la bienvenue.

Le Maire de Biviers,  
**Thierry FEROTIN**

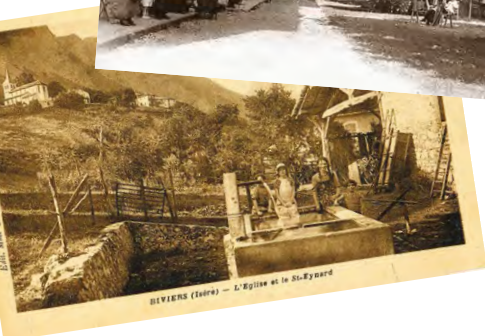
# PRÉSENTATION DE BIVIERS

(HIER ET AUJOURD'HUI)

## ► Biviers hier

Ramassé au pied des escarpements du mont Saint-Eynard, le territoire de Biviers a longtemps été voué presque uniquement à l'agriculture.

La vigne constituait le trait dominant du paysage. Les rapports tissés au fil des siècles entre le monde paysan et les grands propriétaires, dont la plupart résidaient à Biviers de manière intermittente, ont largement orienté l'histoire économique, sociale, culturelle et politique du lieu.



L'essor de la ville de Grenoble à la fin du Moyen Âge a renouvelé les élites sociales. La féodalité s'éloigne toutefois à petits pas en Grésivaudan. La commune de Biviers, comme la plupart de ses voisines, accueille les résidences campagnardes de ces nouveaux notables en quête de reconnaissance. Trois châteaux (Montbives, Serviantin, Franquières), une douzaine de bâtisses remarquables et leurs dépendances en témoignent aujourd'hui. La commune a, par leur intermédiaire, accueilli et vu passer nombre de personnalités. On citera parmi les hommes de lettres, de science ou de culture Jean-Jacques Rousseau, Stendhal, Dominique Villars, Hector Berlioz, et, plus proche de nous, Charles Irvoy, Georges Lavaudant ou Claude Berri.

Les Biviérois ont donné leur lot de fantassins et de gradés dans pratiquement toutes les guerres depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Ils ont aussi vécu des crises politiques, économiques et sanitaires graves : la peste noire décima au XIV<sup>e</sup> la moitié de la population ; l'église du village fut détruite au cours des guerres de religion ; la peste et les disettes frappèrent à nouveau au XVII<sup>e</sup> siècle ; les maladies infantiles furent dévastatrices au XVIII<sup>e</sup> siècle ; le phylloxéra détruisit une grande partie du vignoble au XIX<sup>e</sup> siècle...

Sans parler des révolutions politiques pour lesquelles les Biviérois ont toujours eu une certaine aversion, préférant toujours le parti de l'ordre à celui du mouvement. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y eût pas débat. Bien au contraire. Ils furent particulièrement virulents au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle entre défenseurs des écoles confessionnelles et partisans de l'école laïque. Ici, la République mit du temps à conquérir les esprits et les cœurs.

Mais Biviers a aussi traversé des périodes plus fastes. Elles ont permis à sa population de croître, à ses habitants de connaître une vie meilleure à compter du milieu du XVIII<sup>e</sup> s. La plus remarquable, mais aussi la plus contrastée, est celle amorcée depuis les années 1950-1960. L'urbanisation conquiert l'ancien terroir agricole. En une génération, la société paysanne disparaît, les niveaux de vie

s'améliorent. Emerge une nouvelle manière d'habiter les lieux. Quartier résidentiel de qualité avec une petite zone d'activité commerciale, Biviers intègre la grande conurbation de Grenoble Grésivaudan. L'espace de vie des Biviérois a dépassé depuis longtemps les limites de la communauté médiévale d'origine : devant nous l'espace-monde, d'un clic.

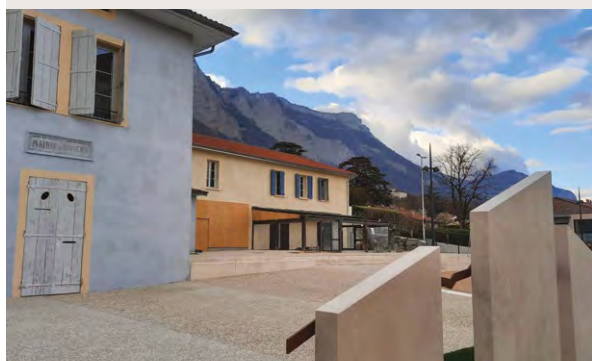


## ► Biviers aujourd'hui

Située à une dizaine de kilomètres de Grenoble, la commune de Biviers compte 2386 habitants en 2020, pour une superficie de 617 hectares, soit une densité d'environ 400 habitants/km<sup>2</sup> mais très inégalement répartie entre le haut et le bas du territoire. Le territoire communal s'étend depuis le nord des falaises du Saint-Eynard (altitude maximale 1 388 m) jusqu'à la RD 1090 (altitude minimale 311m), sans aller jusqu'à l'Isère, à la différence des autres communes de la rive droite. Il représente une transition entre le Grésivaudan (vallée de l'Isère) qu'il surplombe, et l'agglomération grenobloise. Le site offre une très belle vue notamment sur la Dent de Crolles et sur la chaîne de Belledonne. De quelques endroits du village (par exemple à l'angle droit du chemin des

Barraux et du chemin des Chevalières), il est même possible d'apercevoir le Mont Blanc par temps dégagé !

En plus d'un centre commercial, et de la zone d'activité artisanale des Evêquaux, la commune compte quelques commerces et services.



# VERDANNA

environnement

- Assainissement autonome
- VRD Maçonnerie
- Voiries



Tél. 06 71 21 95 47



3 micro-crèches

La cabane  
La cabane des petits  
La cabane des grands

Ces structures accueillent vos enfants de  
10 semaines à 6 ans  
du lundi au vendredi de 8h à 18h30

430 et 667 rue Aristide Bergès  
38330 Montbonnot

06 85 57 32 43 - 04 76 52 34 44  
[www.creche-montbonnot.com](http://www.creche-montbonnot.com)

Votre Artisan

# Triperie Boucherie



Ouvert le  
dimanche matin

Tél. 04 76 41 14 48  
6 rue des Aiguinards  
38240 MEYLAN

Tél. 04 76 54 66 77  
Triperie Halles St-Claire  
GRENOBLE

BIJOUTERIE - HORLOGERIE

Annie Roussignol

Vente - Réparations  
Transformations de bijoux



Dépositaire : SWISS ALPINE MILITARY  
MASERATI - AUGIS

1460 route de Chambéry  
38330 SAINT-ISMIER

Téléphone : 04 76 52 26 33  
Email : [annieroussignol@free.fr](mailto:annieroussignol@free.fr)  
[www.bijoutieroussignol.fr](http://www.bijoutieroussignol.fr)

# NUMÉROS UTILES

## 📍 Mairie de Biviers

369 chemin de l'Eglise  
38330 BIVIERS

Contact : 04 76 52 10 45  
Email : [contact@mairie-biviers.fr](mailto:contact@mairie-biviers.fr)  
Site : [www.mairie-biviers.fr](http://www.mairie-biviers.fr)

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 9h à 12h

Mercredi : de 9h à 12h et de 15h à 18h

Permanence téléphonique assurée tous

les après-midi de 14h à 17h

(jusqu'à 18h le mercredi).

Permanences : les élus reçoivent

sur rendez-vous

## 📍 Poste

### Bureau de Montbonnot

628, rue du général de Gaulle

Ouvert le mardi/ mercredi/ vendredi :

8h30 - 12h et 14h - 17h

Le jeudi : 8h30 - 11h45 et 14h30 - 17h

samedi : 8h30 - 12h

Fermé le lundi

Contact..... 08 99 23 16 45

(2,99€ + prix de l'appel) / 36 31

(appel non surtaxé)

Site : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)

### Bureau de Saint-Ismier

place de la Mairie

Ouvert le mardi/ mercredi/ jeudi/ vendredi :

9h - 12h et 14h30 - 17h30

Le samedi : 9h15 - 12h

Fermé le lundi

Contact..... 08 99 23 24 76

(2,99€ + prix de l'appel

36 31 (appel non surtaxé)

Site : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)

## 📍 Numéros d'urgence

**SAMU** .....15

**Gendarmerie** .....17

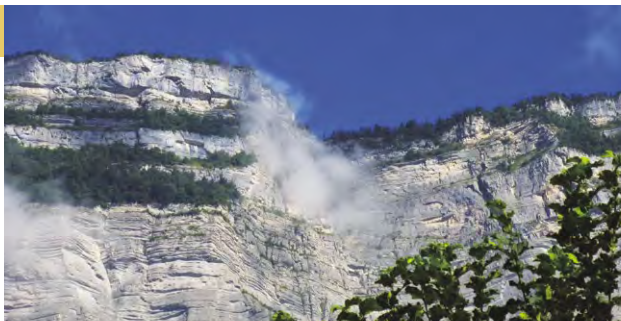
**Pompiers** .....18

**Numéro européen** ..... 112

Gratuit pour personnes sourdes

et malentendantes ..... 114

(visio- tchat ou sms)



**Drogue tabac alcool info service** ..... 113

**Enfance maltraitée** ..... 119

## Localisation défibrillateurs

### de la commune :

> A côté de la porte d'entrée de la Maison

Pour Tous, 209 chemin de la Grivelière

> En Mairie, 369 chemin de l'église

> A l'intérieur de la salle polyvalente,

75 chemin de la Moidieu

## 📍 Urgences réseaux

**Gaz**..... 0810 433 038

**Électricité** ..... 0810 333 338

### VEOLIA :

Eau potable..... 0 969 323 458

Assainissement..... 04 76 61 39 34

7j/7j et 24h/24h

### Renseignements réseaux

**assainissement** ..... 04 76 99 70 00

## Impôts

### (Déclaration et traitement administratif) :

Centre des impôts Grenoble-Chartreuse

38, avenue Rhin et Danube

38047 Grenoble cedex 2

Contact.....04 76 39 39 76 ou 08 09 40 14 01

Site : <http://www.impots.gouv.fr>

## Conciliateur-médiateur de justice :

Permanence à la Mairie

de Saint-Ismier-Le Clos Faure 38330

le 1<sup>er</sup> et dernier mercredi du mois de 9h à 12h

sur rendez-vous.

Mr Marc MORET ..... 04 76 52 52 25

[marc.moret@conciliateurdejustice.fr](mailto:marc.moret@conciliateurdejustice.fr)

Informations utiles sur le site:

[www.conciliateurs.fr](http://www.conciliateurs.fr)

# VIE MUNICIPALE

## ► L'équipe municipale

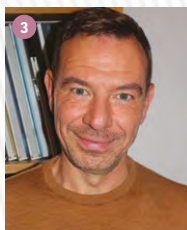


**Maire :**  
Thierry FEROTIN



### Délégations aux adjoints dans l'ordre :

1. Lucien VULLIERME :  
Administration générale et Travaux
2. Anny SELTZ-BOUVIER :  
Communication, Culture et Patrimoine
3. Stéphane TANZARELLA-PAGANON :  
Environnement et Urbanisme
4. Estelle ALLIARD :  
Enfance-jeunesse et Affaires scolaires
5. Olivier BUSSIER :  
Finances et budget



## ► CCAS :

- > Président : Thierry FEROTIN
- > Vice-présidente : Sandrine VALET-DORÉ

### Autres représentants élus au sein du Conseil municipal :

- > Mme Valérie LAFITTE-MONTITON
- > M. Jean-Louis DELPONT
- > Mme Capucine GUILLEMAUD
- > M. Jean-Pierre NOISILLIER

### Représentants nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développe- ment social dans la commune :

- > Mme Laurence DRUON
- > Mme Sylvie ALLEGRE
- > Mme Véronique MARTINELLI
- > Mme Virginia EYRAUD
- > M. François NICOLAS





## Délégations/missions attribuées aux conseillers municipaux :

- 6. Marilyn ARNDT : Intercommunalité, Transition énergétique et Ville connectée
- 7. Serge BOULLE : Tranquillité publique, sécurité et défense
- 8. Sylvie CHAMPION : Agriculture et gestion des déchets
- 9. Alexandra COULON : Tourisme, Animations, Vie locale et Marché
- 10. Jean-Louis DELPONT : Sports et solidarités
- 11. Capucine GUILLEMAUD : Tourisme, Animations, Vie locale et Marché
- 12. Éric JANIN : Développement économique, Évaluation et Prospective
- 13. Catherine MARTIN-BLOCH : Vie associative
- 14. Valérie LAFITTE-MONTITON : Séniors et politique intergénérationnelle
- 15. Etienne ROUAST : Urbanisme et Aménagement du territoire
- 16. Sandrine VALET-DORÉ : Action sociale
- 17. Alain VUETAZ : Transport, mobilités et déplacements doux
- 18. Jean-Pierre NOISILLIER : Communication, Parc de Chartreuse



**Sara Guérin**  
architecte d.p.l.g  
neuf réhabilitation  
extension  
visite conseil



1135 route de Meylan / 06 19 50 18 25 / in-topo@live.fr  
38330 Biviers / www.in-topo.fr

**AZUR**  
**CONCEPT**  
**PAYSAGE**

Tous Travaux d'extérieur



☎ Tél. 06 03 47 12 20  
✉ azurconceptpaysage@hotmail.fr  
🌐 www.grenoble-paysagiste.fr

**SUPER U**  
**Biviers**

**Ouvert 7 jours / 7**

*Du Lundi au Samedi  
de 8h30 à 20h00  
et le Dimanche  
de 8h30 à 12h30*

Vos courses sur Internet :



Service Drive et Livraison à domicile

**Tél. 04 76 52 95 10**  
60, chemin des Evequaux - 38330 Biviers



SUIVEZ-NOUS SUR  
**Facebook**

**BALEO**®

*le bien-être de vos vêtements...*

**Pressing, lavage à l'eau 100% Naturel**

Services retouche couture,  
nettoyage tapis, cuirs, Daims

**Horaires d'ouverture :**  
9h/13h et 14h/19h du Lundi au Samedi.

**Parking aérien Super U - BIVIERS**  
**Tél.: 04 76 77 92 07**

**MATELO**®

*la laverie automatique qui respire la fraîcheur...*

Machine à laver  
avec lessive intégrée, Sèche Linge  
Paiements Espèces & CB

**Ouvert 7j/7 de 7h00 à 21h00**

**Parking Super U - BIVIERS**

## ◉ Le Conseil municipal



Le Conseil municipal regroupe le Maire, les Adjoints au Maire, les conseillers municipaux de la majorité et ceux de l'opposition. Il est donc composé d'élus, hommes et femmes, désignés par la population lors des élections municipales, pour représenter toutes les tendances qui participent au débat politique local. Ces élus sont issus d'horizons divers, la plupart ont une activité professionnelle par ailleurs et exercent, pour les conseillers, leur mandat à titre bénévole.

### *Quel est son rôle ?*

Le Conseil municipal représente les habitants. Ses attributions sont très larges depuis la loi de 1884 qui le charge de régler « par ses délibérations les affaires de la commune ». Cette compétence s'étend à de nombreux domaines (urbanisme, social, éducation, enfance et jeunesse, environnement, voirie, état civil, équipements municipaux, culturels, etc.). Le Conseil municipal donne son avis dès que celui-ci est requis par les textes ou par les représentants de l'État. Il doit se réunir à minima une fois par trimestre.

Il intervient plus généralement dans tous les sujets d'intérêt local : il vote le budget et les taux de fiscalité locale, approuve le compte administratif (budget exécuté) ; il est compétent pour créer et supprimer des services publics municipaux, pour décider des travaux, pour gérer le patrimoine communal, pour accorder des aides favorisant le développement économique, etc.

Les membres du Conseil municipal, accompagnés du Directeur Général des Services, se réunissent également de manière plus régulière pour faire le point sur l'avancement des dossiers initiés par les élus dans le cadre de leurs délégations et missions, à l'occasion du « Bureau municipal ».

### ◉ Permanence des élus

Pour les habitants qui le souhaitent, il est possible de rencontrer les élus en contactant pour cela l'accueil de la Mairie, qui oriente les demandes et gère les rendez-vous.



# VIE MUNICIPALE

## ● Rencontres avec la population

A l'occasion de la nouvelle année, le Maire et les membres du Conseil municipal invitent les Biviérois à assister à la cérémonie des vœux à la population. A cette occasion, le Maire fait notamment le bilan des réalisations de l'année écoulée et annonce les projets à venir.

Une réunion d'accueil des nouveaux arrivants est également organisée en septembre avec la participation des associations culturelles et sportives actives sur la commune.

Des réunions publiques et de concertation sont organisées en fonction des projets et de l'actualité.



## ● Organisation des services

Employant 26 agents permanents et des renforts ponctuels en fonction des besoins, la Mairie est organisée en différents services lui permettant de gérer l'ensemble des affaires communales : Direction Générale, Service administratif (administration générale, état-civil, urbanisme, finances et ressources humaines), Service culturel (bibliothèque municipale), Service enfance-jeunesse et affaires scolaires, Service technique et entretien des bâtiments, Service social (CCAS) et Police municipale.

**L'organigramme des services est consultable sur le site internet de la Mairie.**



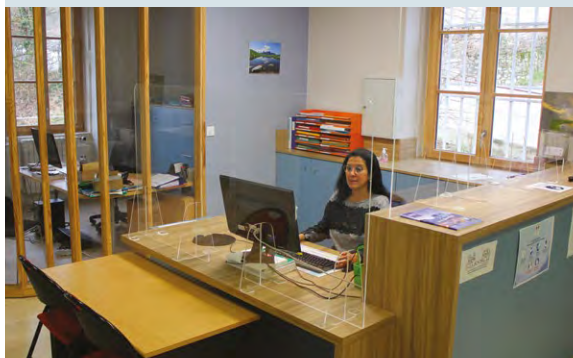
## ● Le Conseil Municipal d'Enfants (CME)

Un Conseil Municipal d'Enfants a été institué depuis 2009. L'objectif du CME est de faire découvrir à nos enfants l'environnement communal et l'engagement citoyen, en les amenant à proposer des actions à mettre en œuvre, dans le sens de l'intérêt collectif. L'élection concerne l'ensemble des enfants habitant Biviers et scolarisés en Cours Élémentaire ou Cours Moyen, à Biviers ou non. Les enfants éligibles sont ceux de CE2, CM1 et CM2.

Les élus le sont pour 2 ans.

Les activités du CME sont encadrées par des adultes, élus et bénévoles, avec l'appui du service enfance-jeunesse de la Mairie.

Les enfants, leurs familles et les Biviérois intéressés par le CME sont invités à prendre contact avec l'accueil de la Mairie.





## 🕒 Démarches administratives

### 🕒 Reconnaissance avant ou après la naissance :

La filiation d'enfant de parents mariés est automatique. En revanche, lorsque les parents ne sont pas mariés, la filiation maternelle est automatique si le nom de la mère figure dans l'acte de naissance. La filiation paternelle suppose une démarche de reconnaissance du père, avant ou après la naissance.

Pièces à fournir : une pièce d'identité, un justificatif de domicile ; après la naissance, il est conseillé de se munir également d'un acte de naissance de l'enfant ou du livret de famille.

### 🕒 Naissance :

La déclaration de naissance est obligatoire pour tout enfant et doit être faite à la Mairie du lieu de naissance dans les 5 jours qui suivent le jour de la naissance, par le père ou à défaut par le médecin, la sage-femme ou toute autre personne qui aura assisté à l'accouchement.

Pièces à fournir : certificat de naissance et le cas échéant déclaration de choix de nom, acte de reconnaissance, livret de famille.

### 🕒 Baptême civil :

Le baptême républicain (appelé également "baptême civil") est destiné à faire entrer l'enfant dans la communauté républicaine et à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs républicaines. Il n'a cependant aucune valeur légale, et n'a pas valeur d'acte d'état civil. La cérémonie s'organise librement, en concertation entre les parents et l'élu qui anime la cérémonie.

### 🕒 Mariage civil :

Le mariage est célébré à Biviers si l'un des deux futurs époux, ou l'un de leurs parents, a son domicile ou sa résidence établie dans la commune depuis au moins un mois à la date de la publication des bans.

Pièces à fournir : le dossier avec la liste des pièces à fournir est à retirer en Mairie.

### 🕒 PACS (Pacte Civil de Solidarité) :

Depuis 2017, les futurs partenaires doivent faire enregistrer leur PACS à la Mairie du lieu où ils ont établi leur résidence commune. Le dossier peut être déposé en Mairie sans rendez-vous ou envoyé sous forme dématérialisée à [contact@mairie-biviers.fr](mailto:contact@mairie-biviers.fr). La liste des pièces à fournir est disponible à l'accueil de la Mairie, sur le site internet, ou sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr). Un rendez-vous d'enregistrement du PACS leur sera ensuite proposé par l'agent municipal délégué.

### 🕒 Décès :

Tout décès doit obligatoirement être déclaré dans un délai de 24 heures à la Mairie de la commune où il est survenu. Toute personne peut procéder à cette déclaration (famille, entreprise de pompes funèbres, hôpital, etc.)  
Pièces à fournir : pièce d'identité du déclarant, certificat de décès, toute autre pièce que possède le déclarant : livret de famille, carte d'identité, acte de naissance ou de mariage de la personne défunte.

## ◉ Démarches administratives

### ◉ Obsèques civiles :

Pour les familles qui souhaitent organiser une cérémonie civile lors du décès d'un proche, la municipalité, sous couvert de disponibilité, met à disposition gratuitement une salle communale (Salle polyvalente ou Salle du Saint-Eynard).

### ◉ Concessions au cimetière :

La commune délivre les concessions de terrain ou de columbarium dans les cimetières, pour une durée initiale de 15 ou 30 ans. Pour les conditions et tarifs, contactez la Mairie ou consultez le site internet.

### ◉ Extraits d'actes d'état civil (naissance, mariage, décès) :

Les extraits et copies d'actes d'état civil s'obtiennent auprès des Mairies des communes qui ont enregistré l'événement. Consultez la Mairie concernée pour connaître les modalités.

### ◉ Duplicata de livret de famille :

La demande peut être faite par le ou les titulaires du livret de famille à la Mairie du domicile.

Pièces à fournir : le formulaire dédié à retirer à l'accueil, la pièce d'identité du demandeur et un justificatif du domicile.

## ◉ Pièces d'identité

### ◉ Carte d'identité / Passeport :

La Mairie de Biviers n'est plus habilitée à délivrer de pièces d'identité depuis 2017.

Vous devez désormais faire votre demande de titre d'identité dans n'importe quelle Mairie équipée d'un dispositif de recueil, quel que soit votre lieu de résidence. Cela concerne ainsi une trentaine de communes dans le départe-



tement de l'Isère dont : Meylan, Domène, Saint-Martin-d'Hères, Grenoble ou encore Villard-Bonnot et Crolles. Attention toutefois, le dépôt de votre demande et le retrait de votre titre d'identité doivent se faire dans la même Mairie.

Pour la prise de rendez-vous et la liste des pièces à fournir, consultez la Mairie choisie. La présence du demandeur est obligatoire au moment du dépôt de dossier et du retrait du titre. Pour gagner du temps lors du passage au guichet, il est possible de remplir une pré-demande sur internet. Le dossier sera finalisé sur place avec les pièces justificatives.

### ◉ Attestation d'accueil :

Un étranger, qui souhaite venir en France pour une visite privée ou familiale inférieure à 3 mois, doit présenter un justificatif d'hébergement. Ce document appelé attestation d'accueil est établi par la personne qui l'accueillera à son domicile lors du séjour en France. L'attestation est délivrée si l'hébergeant remplit certaines conditions. Dossier à retirer à l'accueil de la Mairie.

### ◉ Autorisation de sortie du territoire :

Un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger doit avoir une autorisation de



sortie du territoire s'il n'est pas accompagné par un responsable légal. Le formulaire peut être téléchargé sur le site internet du service public. Il est complété et signé par le titulaire de l'autorité parentale. La copie d'une pièce d'identité du parent signataire doit être jointe au formulaire. Aucun déplacement en Mairie ou en Préfecture n'est nécessaire.

#### ◉ Inscription sur les listes électorales

Vous venez d'arriver dans la commune ? Pensez à vous inscrire sur les listes électorales pour pouvoir voter à Biviers lors des prochaines élections. Les règles d'inscription ont évolué depuis le 1er janvier 2019 avec la mise en place au niveau national d'un Répertoire Electoral Unique. Vous trouverez toutes les informations nécessaires à votre inscription ainsi que la possibilité de vous inscrire en ligne sur le site : [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367)

A noter que si vous changez de domicile dans la même commune, il est nécessaire de le signaler auprès du service élections.

#### ◉ Légalisation de signature :

La légalisation d'une signature sert à authentifier votre propre signature lorsqu'elle est apposée sur un acte qui a été rédigé et signé sans la présence d'un notaire. La procédure sert à vérifier que vous êtes bien la personne

concernée par le document. Vous devez pour cela vous présenter à l'accueil de la Mairie et présenter à l'agent habilité votre pièce d'identité en cours de validité avant de signer l'acte en question sur lequel l'agent apposera la mention dédiée.

#### ◉ Recensement militaire :

Tout Français, garçon ou fille âgé de 16 ans, doit se faire recenser à la Mairie de son domicile, dans les 3 mois qui suivent sa date d'anniversaire. Cette démarche peut également être réalisée en ligne sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Pièces à fournir : une pièce d'identité, le livret de famille des parents et un justificatif de domicile.

#### ◉ Hérité / Porte fort :

Le certificat d'hérité n'existant dans aucun texte légal, la Mairie n'est pas compétente pour en délivrer. Pour vous permettre de justifier de votre qualité d'héritier auprès des organismes demandeurs dans les successions inférieures à 5 000 €, vous pouvez remplir une attestation de porte-fort. Des modèles d'attestation existent sur internet. Afin que ce document soit valable, vous devrez le signer devant un officier d'état civil en Mairie afin de légaliser votre signature.

Pièces à fournir : une pièce d'identité.

#### ◉ Certificat de résidence / Certificat de vie :

Se présenter en mairie avec le certificat à compléter accompagné d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.



## ◉ Réglementations locales

***Les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses pouvoirs de police se traduisent sous forme d'arrêtés. D'autres arrêtés, préfectoraux, s'imposent à la réglementation locale.***

### ◉ Lutte contre le bruit :

Les activités des particuliers et des professionnels susceptibles de générer des nuisances sonores sont réglementées par arrêté préfectoral ainsi que par l'arrêté municipal n° 2016-082.

Dans ce cadre, il est notamment prévu que les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie, sans que cette liste ne soit limitative, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,
- Les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

**A noter :** certaines copropriétés ou lotissements privés imposent des règles complémentaires.

Il est également prévu, en ce qui concerne les chantiers de travaux publics ou privés, que l'utilisation d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage doit être interrompue (sauf cas d'intervention urgente) chaque jour entre 12h et 13h puis à partir de 19h30 et jusqu'à 7h le lendemain matin, ainsi que toute la journée des dimanches et jours fériés.

### ◉ Lutte contre les aboiements de chiens

Les propriétaires, gardiens ou détenteurs d'animaux à quelque titre que ce soit, sont tenus, de jour comme de nuit, de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.

Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser un chien dans un enclos sans que son gardien ne puisse à tout moment faire cesser ses aboiements prolongés ou répétés.

### ◉ Interdiction de consommer de l'alcool sur la voie publique

L'arrêté municipal n° 2008-059 prévoit que la consommation de boissons alcoolisées est interdite sur le domaine public, dans les secteurs suivants :

- Parc de la Mairie et ses abords ;
- Dans un périmètre de 500 mètres autour des écoles maternelle et primaire, de la crèche, de la Maison Pour Tous et de la bibliothèque municipale.

Des dérogations peuvent néanmoins être accordées par arrêté municipal, afin d'autoriser les buvettes temporaires dans le cadre par exemple de manifestations culturelles et sportives.

### ◉ Interdiction du brûlage des déchets végétaux des jardins

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 2008-11470 portant sur la réglementation du brûlage des déchets végétaux, tout feu (brûlage de déchets végétaux et de tout autre déchet polluant) est interdit sur le territoire de la commune.

### ◉ Réglementation de l'abattage et de l'élagage d'arbres

#### Par rapport aux voies communales et aux chemins ruraux

Les arbres, branches et racines qui empiètent sur les voies communales (y compris les places de stationnement) et les chemins ruraux doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies sur une hauteur de 5 mètres. Les haies doivent être maintenues à une hauteur maximale de 2 mètres et conduites de manière à ce que leur développement ne fasse pas saillie sur les voies ou sur les chemins ruraux.

#### Par rapport aux réseaux aériens

Les arbres, arbustes, haies et branches doivent être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone.

### ◉ Déneigement

Conformément à l'arrêté municipal n° 2011-132, les propriétaires ou locataires, riverains des voies





publiques, ont obligation de déneiger leurs trottoirs. Sable, sel, cendre ou sciures de bois doivent être répandus sur les trottoirs en cas de verglas. La municipalité déneige les voies communales et donne priorité aux voiries les plus fréquentées et les plus pentues, puis aux voiries secondaires. Le passage des engins de déneigement crée inévitablement un bourrelet de neige qu'il vous incombe également de dégager.

#### ◉ **Réglementation de l'usage et du tir des pièces d'artifice**

Il est défendu de tirer, sous quelque prétexte que ce soit, des pièces d'artifice sur le territoire de la commune, sans autorisation préalable du Maire.

#### ◉ **Réglementation du ramonage des fours, fourneaux et cheminées**

Le ramonage des fours, fourneaux et cheminées des maisons, usines, etc., doit être effectué au moins une fois par an.

#### ◉ **Circulation / stationnement :**

La circulation et le stationnement sur la commune sont réglementés par arrêté municipal. La vitesse de tous les véhicules est, sauf exceptions, désormais limitée à 30 km/h sur l'ensemble du territoire communal. Cette mesure a été mise en place afin de favoriser une cohabitation apaisée entre les différents usagers de la route.

Certains secteurs denses sont quant à eux classés en "zone de rencontre". Les piétons sont alors prioritaires et peuvent marcher sur la voirie, la vitesse est dans ce cas limitée à 20 km/h.

A noter que la vitesse de circulation reste limitée à 50 km/h sur la portion de la Route Départementale 1090 située sur le territoire communal (rue Abel Servien).

## ◉ **Information Concertation**

#### ◉ **Site internet [www.mairie-biviers.fr](http://www.mairie-biviers.fr)**

Le site internet permet à chacun d'être informé de l'actualité de la commune et d'avoir accès à l'ensemble des éléments pratiques et utiles à la vie des Biviérois.

#### ◉ **Publications municipales**

Le journal municipal "l'écho" de Biviers informe les Biviérois des actions menées et de l'actualité de la commune.

Le "Biv'actus" informe sur les événements à venir. Avec cinq parutions par an, cette publication permet aussi aux associations d'annoncer leurs animations et activités.

#### ◉ **Documents d'informations - questionnaires**

Des flash infos sont publiés occasionnellement si nécessaire. Des questionnaires sont diffusés régulièrement afin de recueillir l'avis des Biviérois.

#### ◉ **Panneaux d'affichages**

Une vingtaine de panneaux d'affichage sont répartis dans la commune pour informer les habitants. Les panneaux portant la mention « Affichage municipal » sont réservés aux informations de la municipalité. Les panneaux portant la mention « Affichage libre » sont réservés aux associations, ou à des affichages à but non commercial.

#### ◉ **Réunions publiques et ateliers de concertation**

En fonction des projets que souhaite réaliser la municipalité, des réunions publiques sont organisées et permettent ainsi de présenter ces projets et d'échanger avec la population sur leurs enjeux, leurs modalités de mise en œuvre ainsi que les points particuliers auxquels il est nécessaire d'être attentif. Certains projets font également l'objet d'ateliers de concertation, permettant d'associer la population à leur construction.

#### ◉ **Rencontre avec les élus**

Le maire et les élus sont à disposition des Biviérois qui souhaitent les rencontrer sur rendez-vous au **04 76 52 10 45** ou **[contact@mairie-biviers.fr](mailto:contact@mairie-biviers.fr)**

## ► Petite enfance

### ► Assistantes maternelles

La commune de Biviers compte plusieurs assistantes maternelles agréées. Leurs coordonnées sont disponibles en Mairie et sur le site internet.

### ► Relais d'Assistants Maternelles (RAM)

Service intercommunal gratuit, le RAM est un espace d'accueil et d'échange pour les enfants, les assistantes maternelles et les parents. Les enfants, accompagnés de leurs assistantes maternelles, bénéficient de temps de socialisation et d'éveil. Pour les assistantes maternelles, le RAM est un espace de rencontre, d'échanges, d'informations et de soutien dans l'exercice de leur profession.

Les parents ou futurs parents bénéficient d'un accompagnement dans leur recherche d'un mode de garde. Pour toute information, contactez le service Petite enfance de la Communauté de communes Le Grésivaudan au 04 76 08 04 57.



### ► Crèche et Halte garderie "Trotte Marmotte"

La Maison de Trotte Marmotte se situe au centre du village, à proximité immédiate des écoles.

L'établissement accueille des enfants de 3 mois à 4 ans. Il est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h pour les accueils réguliers, et de 8h à 17h15 pour les accueils occasionnels.

L'accueil se fait en journée ou demi-journée, avec ou sans repas.

**NB : La maison de Trotte Marmotte est devenue intercommunale au 1<sup>er</sup> janvier 2012.**

**Adresse : 161, chemin de la Grivelière**

**Contact : 04 76 52 38 37 et 09 77 38 84 53**

### ► Micro-crèches

Les petits Bivierois ont aussi la possibilité d'être accueillis dans des micro-crèches de Biviers et de Montbonnot-Saint-Martin :

**> Micro-crèche « Éveil et lettres » à Biviers**

Adresse : 100, chemin des Evéquaux, Biviers  
Contact : 06 88 63 79 07

**> Micro-crèches « Les cabanes »**

Adresse : 400, rue Aristide Bergès, Montbonnot-saint-Martin  
Contact : 04 76 52 34 44

## ► Scolaire

Les écoles bénéficient d'un emplacement idéal, au centre de Biviers, à côté de la bibliothèque et de la crèche. Des moyens importants sont consacrés à la qualité de l'accueil des enfants et leur familles : locaux et extérieurs rénovés, budgets significatifs alloués aux équipes enseignantes. La proximité de la bibliothèque municipale permet aussi aux enseignants de bénéficier d'un accompagnement et d'animations régulières et de grande qualité de la part de l'équipe de la bibliothèque.

### ► L'école maternelle

Trois classes sont ouvertes en 2020, et chacune bénéficie d'une ATSEM qui accompagne les enfants tout au long de la journée.

Adresse : 591, chemin du Bœuf  
Contact : 04 76 52 23 63  
ce.0382134n@ac-grenoble.fr

### ► L'école élémentaire

Cinq classes sont ouvertes en 2020. Les locaux ont été considérablement rénovés ces dernières années. Le matériel informatique est remis à niveau régulièrement, afin de permettre aux





enseignants de dispenser dans les meilleures conditions l'initiation à cette technologie, et aussi de bénéficier de bonnes conditions de travail.

Adresse : 208, chemin de la Grivelière

Contact : 04 76 52 27 63

ce.0382614k@ac-grenoble.fr

#### ◆ Services Périscolaires

Un service de garderie périscolaire est organisé dans la continuité des temps scolaires aux horaires suivants :

> le matin à partir de 7h30

> le midi jusqu'à 12h30

> le soir jusqu'à 18h15

La commune propose aux enfants des activités culturelles et sportives encadrées par des intervenants diplômés. Des séances de devoirs encadrées par des bénévoles et des enseignants sont proposées les lundis, mardis et jeudis.

Un service de restauration scolaire est à la disposition des élèves les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Modalités d'inscriptions et d'annulations aux services périscolaires : les familles peuvent modifier les inscriptions au restaurant scolaire et au service d'accueil périscolaire

du soir par le biais d'un serveur vocal et d'un serveur internet, accessibles 24h/24 et 7j/7. Pour les tarifs, contactez la Mairie ou consultez le site internet.

#### ◆ Activités vacances

Pendant les vacances scolaires la commune organise des activités à la journée ou des stages à la semaine : première semaine des vacances d'hiver, printemps et automne, une semaine en juillet et deux semaines en août.

Ces activités sont destinées aux jeunes Bivérois âgés de 3 à 17 ans.

#### ◆ Pédibus

L'association Pédibus contribue de façon originale et efficace au trajet des enfants vers les écoles. Ce mode de déplacement doux, permet à de nombreux enfants de se retrouver le matin pour cheminer ensemble, apprendre à apprivoiser la route et, c'est important, permet aussi de diminuer de façon significative le nombre de véhicules aux abords des écoles, source de danger pour les petits.

**Trois lignes de Pédibus existent, renseignez-vous.**

**Contact : didierfalcoz@free.fr**

CRÉATION - IMPRESSION  
RÉGIE PUBLICITAIRE

Agendas de poche et de bureau  
Bulletins municipaux  
Plans de ville  
Guides pratiques et touristiques  
Magazines cantonaux  
et intercommunaux  
Mobilier urbain  
Borne tactile interactive



Vert Feuille

Françoise Lambert

contact@vertfeuille.fr  
www.vertfeuille.fr

Vente à distance  
Livraisons assurées



Ouvert 7j/7

Interflora

Tél. 04 76 52 07 48

Immeuble Le Capitole

67 route du Rivet - 38330 SAINT ISMIER

Notre entreprise s'associe à ses partenaires pour promouvoir

# L'ECO-CITOYENNETE

Informier  
Eduquer  
Sensibiliser

Ensemble, agissons  
pour la protection de  
l'environnement et le  
développement durable



Plus d'infos : [www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)



## ◉ Jeunesse

### ◉ Cérémonie citoyenne

Chaque année, les jeunes majeurs de la commune sont invités à participer à la cérémonie citoyenne, au cours de laquelle leur carte d'électeur leur est remise. Cette cérémonie que chaque commune se doit d'organiser est surtout un temps d'échange et de débats sur les droits et les devoirs des citoyens.

### ◉ Espace jeunes

Une fois par mois, le vendredi soir, l'Espace Jeunes situé place du village organise une sortie ou une animation à destination des collégiens et lycéens. D'autres sorties et animations sont aussi proposées à ces jeunes pendant les vacances scolaires. Information et inscriptions à : [service.enfance-jeunesse@mairie-biviers.fr](mailto:service.enfance-jeunesse@mairie-biviers.fr)



# LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

A la disposition des personnes rencontrant des difficultés diverses (sociales, professionnelles ou familiales), durables et passagères, il coordonne les actions et services suivants :

## ◉ **Permanence d'accueil et d'information en mairie :**

Informations et inscriptions aux services et animations mises en œuvre par le CCAS au niveau local : Sur place du lundi au vendredi de 9h à 12h ainsi que le mercredi de 15h à 18h ; Par téléphone les après-midi de 14h à 17h ou par mail à [ccas@mairie-biviers.fr](mailto:ccas@mairie-biviers.fr)

## ◉ **Permanences de consultance sociale en gérontologie**

Depuis le mois de janvier 2021 le CCAS propose, à travers la mise en place de permanences d'une assistante sociale, un accompagnement face aux questions qui se posent dans le quotidien de nos aînés et de leurs aidants (famille, proches...) dans les démarches administratives et la perte d'autonomie.

## ◉ **Solidarité :**

Le CCAS met en place plusieurs actions de solidarité sur le territoire communal :



- Plan canicule et plan grand froid.
- Dispositif « Voisins à l'écoute » visant à rompre l'isolement des seniors de la commune.
- Aides ponctuelles et coordination des actions bénévoles en période de crise sanitaire.
- Organisation d'un vide-greniers annuel au profit d'une association caritative.

## ◉ **Accompagnement numérique pour les démarches administratives**

Permanences gratuites sur rendez-vous dans la salle informatique de la MPT., les lundis de 10h à 12h et de 14h à 16h. informations et prise de rendez-vous à l'accueil de la mairie.

## ◉ **Aides et services à la personne :**

Aide financière selon quotient familial :

- Pour l'accès aux services périscolaires : cantine et garderie périscolaire.
- Pour les vacances : centre de loisirs avec ou sans hébergement, séjours, stages sportifs ou culturels.
- Pour les activités culturelles et sportives.
- Pour les sorties scolaires.
- Pour le service de portage des repas à domicile.

Aide financière ponctuelle pour toute personne ou famille rencontrant une difficulté financière passagère. Les demandes d'aides sont étudiées au regard des éléments fournis par le demandeur de l'aide et permettant de justifier



de sa difficulté. Il est préconisé de faire cette demande après avoir consulté un assistant social qui pourra vous aider dans ce type de démarche.

► **Portage de repas à domicile :**

Un service de portage de repas a été confié depuis 2018 par le CCAS à la société DS2P. Ce service de portage de repas à domicile peut être choisi pour quelques jours ou pour tous les jours de la semaine. Possibilité d'adapter les menus à un régime spécifique.

► **Navette au centre commercial :**

Un service de transport est organisé chaque jeudi matin à destination du centre commercial de Biviers. Ce service concerne les personnes âgées, en situation de handicap, ou ayant des difficultés passagères (panne de véhicule, etc.).

► **Animations, conférences, formations :**

- « Le lundi au cinéma » pour les séniors : chaque 2<sup>ème</sup> lundi du mois, les CCAS de Biviers et Montbonnot-Saint-Martin organisent une séance de cinéma à l'espace Aragon de Villard-Bonnot, avec transport gratuit au départ du parking de la Moidieu. Le prix de la séance reste à la charge de chacun qui bénéficiera d'un tarif groupe avantageux.
- Le CCAS organise chaque année, avec le soutien du Département de l'Isère, des animations ponctuelles dédiées aux séniors, autour de thématiques telles que la santé, la sécurité routière, la perte d'autonomie.

**Renseignements à l'accueil de la Mairie,  
sur internet, ou dans le Biv'actus.**

**Contact : 04 76 52 10 45**

**Email : [ccas@mairie-biviers.fr](mailto:ccas@mairie-biviers.fr)**

**Site : [www.mairie-biviers.fr](http://www.mairie-biviers.fr)**



La préservation de notre cadre de vie, de la biodiversité, et la lutte contre l'artificialisation des sols sont des priorités au sein de la commune de Biviers, encadrées par une réglementation nationale et locale, dont voici un aperçu :

## ◉ Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) :

Ce document d'urbanisme établit les grandes orientations qui président à l'aménagement et au développement du territoire pour les 30 ans à venir à l'échelle de la région urbaine grenobloise.

<https://scot-region-grenoble.org/>

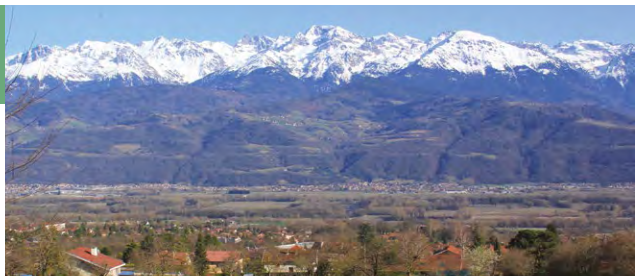
## ◉ Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

Ce document communal en vigueur depuis le 27 mars 2017 est directement opposable aux tiers dans leurs démarches relatives aux autorisations du droit du sol. Il établit une réglementation par zonage de l'urbanisation et des droits à construire, afin de maintenir une certaine qualité architecturale, environnementale et paysagère au sein de la commune.

Le Plan Local d'Urbanisme est consultable en Mairie ou directement en ligne sur le site internet de la Mairie : [www.mairie-biviers.fr](http://www.mairie-biviers.fr) (rubrique Votre Mairie > Environnement - Urbanisme).

## ◉ Principales autorisations d'urbanisme :

Vous envisagez de construire, de démolir ou d'engager des travaux dans votre propriété ? Vous avez l'obligation suivant le cas de déposer auprès de la Mairie une demande d'autorisation en fonction du type de projet que vous envisagez : Déclaration Préalable, Permis de Construire, Permis d'Aménager ou encore Permis de démolir. Ces demandes d'autorisation ont pour but de permettre à l'administration d'apprécier si votre projet de construction/ démolition respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur sur le territoire.



> Renseignez-vous directement en Mairie auprès du service urbanisme pour connaître le type de document exigé. Il dépend de la nature du projet et de son emprise au sol.

## ◉ Exemples de dispositions applicables au sein du PLU :

### > Plantations

Les haies végétales de clôtures seront constituées de préférence d'espèces locales en mélange, à feuilles caduques ou marcescentes.

### > Aspect extérieur du bâtiment :

Les matériaux et les couleurs (façade, toiture) doivent assurer une harmonie avec les teintes et les matériaux avoisinants et devront être discrets.

### ◉ Energie renouvelable

Les équipements liés aux énergies renouvelables doivent être intégrés et adaptés à la logique architecturale des constructions et à leur environnement patrimonial et paysager, ils permettent si besoin de respecter les règles thermiques en vigueur.

### ◉ Clôtures et limites

En règle générale, pour conserver la transparence des espaces, le caractère semi rural de la commune et assurer à la zone un caractère ouvert, les clôtures devront être évitées. Dans tous les cas, les murs et les clôtures ne devront pas dépasser 1,80 mètre et devront s'harmoniser avec les clôtures voisines.

### ◉ Toitures

Les toitures terrasses non accessibles devront être végétalisées. Les couleurs des toitures devront être en cohérence avec les tonalités des matériaux locaux. Les teintes qui peuvent générer un contraste important dans le paysage et menacer la cohérence avec les bâtiments environnants seront proscrites.



# COLLECTE ET GESTION DES DÉCHETS

Le service de collecte et de traitement des ordures ménagères, ainsi que la gestion des déchetteries, sont assurés par la Communauté de Communes Le Grésivaudan.

La Direction de la gestion des déchets du Grésivaudan, située 219 rue Guynemer au Versoud, est ouverte au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (fermée le vendredi après-midi) – Contact au 04 76 08 03 03 ou à [dechetsmenagers@le-gresivaudan.fr](mailto:dechetsmenagers@le-gresivaudan.fr)

## ► Collecte des ordures ménagères et tri sélectif à Biviers :

- Poubelles grises (ordures ménagères) : lundi matin
- Poubelles vertes (je trie) : mardi matin

**Jours fériés :** report systématique de la collecte concernée au mercredi de la semaine en cours.

**Rappel :** la qualité du tri dépend de chacun d'entre nous. Dans la poubelle verte, ne mettre que : les emballages et flaconnages en plastique et carton, les papiers, les petits cartons, les emballages métalliques (acier et aluminium). Tous les autres déchets ménagers (et seulement les déchets ménagers) sont à mettre dans un sac poubelle fermé et doivent être déposés dans les poubelles grises.

## ► Pour vos encombrants et déchets végétaux, rendez-vous en déchetterie :

### Déchetterie de Saint-Ismier :

Chemin de Vergibillon.  
Tél : 04 76 77 30 06

### Déchetterie de Crolles :

47, rue des Frères Montgolfier.  
Tél : 04 76 04 82 74

Réservées aux particuliers, elles sont ouvertes 7j/7, de 8h30 à 17h45 mais fermées le 1<sup>er</sup> janvier, le 1<sup>er</sup> mai et le 25 décembre.

L'accès aux déchetteries du Grésivaudan nécessite désormais l'établissement d'une carte délivrée gratuitement par la Direction de la Gestion des Déchets.

**Renseignements au 04 76 08 03 03 ou sur [www.le-gresivaudan.fr/dechetteries](http://www.le-gresivaudan.fr/dechetteries)**

## ► Compost

Des composteurs sont en vente au service de collecte des déchets du Grésivaudan, 219 rue Guynemer au Versoud.

**Renseignez-vous au 04 76 08 03 03.**

## ► Végétaux

Les végétaux ne doivent pas être brûlés, ni jetés dans les conteneurs mais déposés en déchetterie. Des solutions existent pour recycler vos déchets verts : plus d'informations sur [www.le-gresivaudan.fr/dechetteries](http://www.le-gresivaudan.fr/dechetteries)

## ► Encombrants

Les objets encombrants et divers comme les cartons de grande taille, pneumatiques, textiles hors d'usage, matériels électroniques et électroménagers sont à déposer en déchetterie.

## ► Le verre

Il existe cinq conteneurs réservés au verre sur la commune : parking chemin de la Moidieu, parking des tennis, parking de l'église, chemin des chevalières, chemin des Evêquaux.

## ► Vêtements, chaussures

Trois conteneurs réservés à la collecte de vêtements ont été mis en place par l'association GRE'SY en partenariat avec le CCAS de Biviers. Ils sont situés : parking de la Moidieu, parking des tennis et chemin des chevalières.

**Pour plus de renseignements sur où et quand déposer les déchets spécifiques : [www.le-gresivaudan.fr/Dechetteries](http://www.le-gresivaudan.fr/Dechetteries)**



# TRANSPORTS EN COMMUN

## ► Se déplacer en bus

Pour tous vos déplacements dans le Grésivaudan (Transisère, SNCF, transports scolaires, transports saisonniers, covoiturage...), consultez le site des Transports dans le Grésivaudan : [www.tougo.fr](http://www.tougo.fr)

### ► TRANSPORTS ACCESSIBLES À BIVIERS :

#### **Transisère 6020**

Crolles - Grenoble Verdun via Meylan ; arrêts les plus proches sur la RD 1090 : les Claverins à proximité du château de Serviantin, et les Evêquaux sous Super U.

#### **Transisère 6070**

Gieres, Gare Universités-Montbonnot-Saint-Martin, Pré De L'Eau- Biviers, Les Claverins Rd1090- Biviers, Les Evequaux-Bernin , Cloyères.

#### **Tougo G100** (sur réservation)

Montbonnot - Pré de l'eau-Saint-Ismier - Biviers

### ► TRANSPORTS ACCESSIBLES À PROXIMITÉ DE BIVIERS :

**Tag Chrono C1** : Montbonnot, Pré de L'Eau - Meylan, Maupertuis - Grenoble, gare - Cité Jean Macé

#### **Transisère Express 1 :**

Voiron - Grenoble - Montbonnot, Pré de l'eau - Lumbin

#### **Transisère Express 2 :**

Voreppe - Grenoble - Montbonnot, Pré de l'eau - Tencin

### Se déplacer en train

Les gares SNCF les plus proches sont celles de Brignoud (Villard-Bonnot) et de Gières.

### ► POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

#### **Transisère**

0820 08 3838 ou [www.transisere.fr](http://www.transisere.fr)

#### **Tougo Les Transports du Grésivaudan**

0810 12 1233 ou [www.tougo.fr](http://www.tougo.fr)

### **Réseau TAG Tramways et bus de l'agglomération grenobloise**

[www.tag.fr](http://www.tag.fr)



## ► La bibliothèque municipale

La bibliothèque dispose d'une collection de 11 000 documents, tous fonds confondus (livres, magazines, bandes dessinées, mangas, etc.). La consultation sur place est libre. Un abonnement annuel est nécessaire pour emprunter les ouvrages.

La bibliothèque municipale fait partie du réseau des 36 bibliothèques du Grésivaudan. Ainsi, grâce à votre inscription à la bibliothèque, vous bénéficiez automatiquement du « Pass' Culture » Le Grésivaudan qui vous permet d'emprunter des documents à travers tout le réseau qui représente une collection de près de 420 000 documents (livres, revues, dvds, cds...).

**Sur le site [www.bibliotheques.le-gresivaudan.fr](http://www.bibliotheques.le-gresivaudan.fr)** vous trouverez le catalogue de tous les documents du réseau des bibliothèques, un agenda des manifestations, etc. Vous pourrez aussi accéder à votre espace abonné (réservation de documents, prolongation des prêts) et aux ressources numériques du site (livres numériques, magazines, films, spectacles, formations).

Une navette permet d'acheminer votre réservation d'un document d'une autre bibliothèque vers le lieu de retrait.

Pendant la période scolaire, la bibliothèque municipale est ouverte au public les lundis, mardis, et jeudis de 16h45 à 18h30, ainsi que les vendredis de 15h45 à 18h30, le mercredi de 11h à 12h30 et de 14h30 à 17h30 et le samedi de 11h à 12h.

Pendant les vacances scolaires, la bibliothèque est ouverte une ou deux fois par semaine.

Lieu de rencontre, de découverte et de créativité, la bibliothèque défend la création artistique dans sa diversité, en organisant notamment des expositions, des rencontres littéraires pour jeunes et adultes, en proposant des soirées de lecture à voix haute et en organisant des ateliers créatifs et des heures du conte.

En tant que vecteur de lien social, culturel et pédagogique au sein de la commune, la bibliothèque accueille régulièrement les écoles, la crèche, les assistantes maternelles du RAM ainsi que les élèves de l'ITEP Marius Charles (Fondation OVE).

**Adresse : 209, chemin de la Grivelière**

**Contact : 04 76 77 17 85**

**Email : [bibliotheque@mairie-biviers.fr](mailto:bibliotheque@mairie-biviers.fr)**



## ► Les salles municipales

### ► Salle du Saint-Eynard

Elle peut accueillir 80 personnes debout ou 40 assises. Location à la journée uniquement.

### ► Salle polyvalente

Elle peut accueillir 180 personnes debout, 150 personnes assises et 105 à table.

Location possible à la journée, 1/2 journée ou pour le week-end.

Pour les associations, d'autres salles sont également disponibles à la location occasionnelle ou régulière.

**Prendre contact avec la Mairie.**





## ► Parcs, jardins et terrains de sports

### ◉ Parc de la mairie

369 Chemin de l'église

### ◉ Jardin public

Angle route de Meylan et Chemin de Moidieu

### ◉ Aires de jeux enfants

- chemin de la cantine : jeux pour les petits et terrain de basket
- parc de la mairie : jeux et tyrolienne pour les enfants

### ◉ City stade

Chemin de Moidieu

### ◉ Stade de rugby Serge Kampf

Chemin de Moidieu  
Géré par le Sizov



## o Parcours VTT

Route de Meylan

## o Courts de tennis

Biviers tennis club  
route de Meylan  
06 72 99 34 91

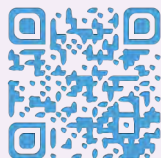
## o Terrains de Boules

Chemin de l'église  
Amicale Boule de Biviers  
06 81 31 69 72

## o Sentiers de randonnée et itinéraires

Le haut de la commune de Biviers  
compte de nombreux sentiers de  
randonnées.

Plus bas dans le village, des itinéraires de promenade avec de belles vues dégagées et des bancs s'offrent aux habitants.



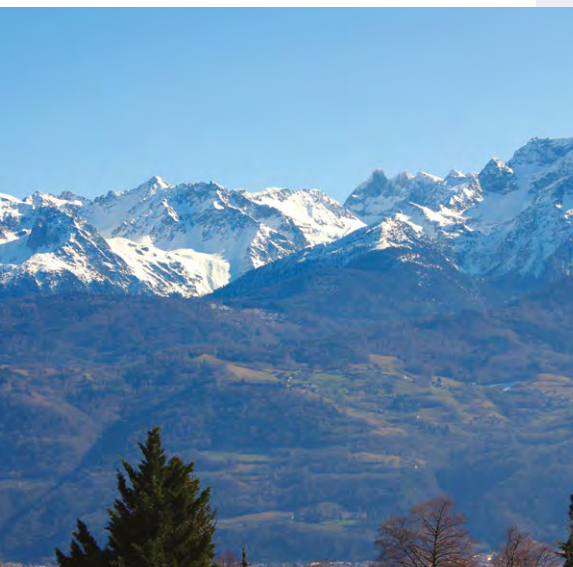
Flashez-moi  
[www.mairie-biviers.fr](http://www.mairie-biviers.fr)





## La Communauté de communes Le Grésivaudan

Contact : 04 76 08 04 57  
Site : [www.le-gresivaudan.fr](http://www.le-gresivaudan.fr)



Au cœur du Sillon alpin, le Grésivaudan se déploie entre plaine et montagnes, en amont de l'agglomération grenobloise jusqu'aux portes de la Savoie. Dans un environnement dominé par les massifs de Belledonne et de Chartreuse, ce territoire est constitué de 43 communes, représentant plus de 100 000 habitants, regroupées au sein d'un établissement public de coopération intercommunale : la Communauté de communes Le Grésivaudan.

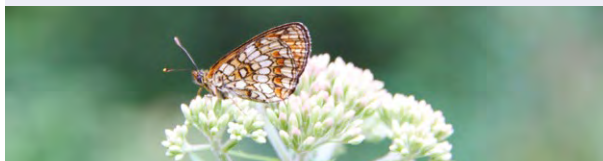
### La Communauté de communes Le Grésivaudan a la gestion de nombreuses compétences qu'elle met en œuvre sur son territoire :

- Economie, emploi et insertion,
- Transports et déplacements,
- Collecte et traitement des déchets,
- Eau potable et assainissement,
- Environnement (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, amélioration des performances énergétiques des bâtiments)
- Logement et aménagement du territoire,
- Culture et patrimoine,
- Action sociale (petite enfance, jeunesse, gestion d'un EHPAD),
- Sports, loisirs et tourisme.

### ► LE GRÉSIVAUDAN EN CHIFFRES :

- > 676 km<sup>2</sup>
- > 43 communes
- > 101 765 habitants  
[Source INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2021]
- > 11 400 ha de surfaces agricoles, soit 17 % du territoire
- > 42 000 ha de forêt
- > Point culminant :  
le Pic de Belledonne à 2977 m
- > 12 communes membres du Parc Naturel Régional de Chartreuse : Plateau des Petites Roches, Chapareillan, La Terrasse, Le Touvet, Barraux, Bernin, Biviers, Crolles, Saint-Ismier, Saint-Vincent-de-Mercuze, Sainte-Marie-du-Mont, Saint-Nazaire-Les-Eymes.
- > 900 km de sentiers de randonnée.
- > 6 stations de ski : Chamrousse ; Les 7 Laux ; L'espace nordique du Barioz et l'espace alpin du Grand Plan ; Le Collet d'Allevard ; Saint-Hilaire du Touvet ; le Col de Marcieu.
- > 2 stations thermales :  
Saint-Martin d'Uriage et Allevard.

Toutes les informations de loisirs  
et de culture sur :  
[www.gresivaudan-tourisme.com](http://www.gresivaudan-tourisme.com)



## Bibliothèques

<https://bibliotheques.le-gresivaudan.fr>

Un réseau de 36 bibliothèques et médiathèques permet aux habitants l'accès à un fonds de plus de 400 000 documents.

## Musées

<https://musees.le-gresivaudan.fr>

### ◉ Musée d'Allevard Parc des Forges

38580 Allevard  
Tél. 04 76 45 16 40

Musée des Forges et Moulins de Pinsot  
38580 Rue Louise Barnier, Pinsot  
Tél. 04 76 13 53 59

### ◉ Musée de la Combe de Lancey Le Mas Montacol

38190 La Combe-de-Lancey  
Tél. 06 17 21 92 67

### ◉ Maison Berges Villard-Bonnot

Tél. 04 38 92 19 60

## Cinéma spectacle

### Espace Aragon

19 bis boulevard Jules Ferry 38190  
Villard-Bonnot  
Informations au 04 76 71 22 51 ou sur  
[espace-aragon.fr](http://espace-aragon.fr)

### Espace Culturel Paul Jargot

Rue François Mitterrand 38920 Crolles  
Informations au 04 76 04 09 95 ou sur  
[www.ville-crolles.fr](http://www.ville-crolles.fr)

### L'Agora à Saint-Ismier

Place de l'Agora  
Blletterie à l'accueil de la mairie et sur  
[www.agora-saint-ismier.com](http://www.agora-saint-ismier.com)  
Informations au 04 76 52 52 25

## Syndicats intercommunaux

### ◉ SIZOV (Syndicat Intercommunal de la ZONE Verte)

Contact : 04 76 59 05 90

Syndicat intercommunal à vocations multiples (gestion d'équipements sportifs, soutien aux activités culturelles et sportives, gestion des locaux de la gendarmerie...), il regroupe 5 communes : Bernin, Biviers, Montbonnot Saint-Martin, Saint-Ismier et Saint-Nazaire-les-Eymes.

### ◉ SMGPC (Syndicat Mixte de Gestion du Parc naturel régional de Chartreuse)

Contact : 04 76 88 75 20

Site : [www.parc-chartreuse.net](http://www.parc-chartreuse.net)

Il regroupe 60 communes, dont Biviers.

### ◉ TE38 (Territoire d'Energie Isère - ex SEDI)

Contact : 04 76 03 19 20

Les réseaux sont la propriété des collectivités territoriales. Pour les aider à faire face à la complexité administrative et technique de la distribution publique d'énergies et pour assurer la conservation et la valorisation de ce patrimoine, TE38 a été créé en 1994. Il a progressivement élargi ses domaines d'intervention et est devenu l'autorité organisatrice des services publics de distribution d'électricité et de gaz pour ses communes adhérentes. Aujourd'hui, TE38 regroupe 457 communes, 12 établissements de coopération intercommunale et le Département de l'Isère.

### ◉ SIMPA (Syndicat Intercommunal de la Maison des Personnes Agées)

Contact : 04 76 40 15 90

Il gère la maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes, située à Meylan, et regroupe les communes de Bernin, Biviers, Meylan, Montbonnot Saint-Martin, Saint-Ismier, Saint-Nazaire-les-Eymes, La Tronche et Le Sappey-en-Chartreuse. La participation de Biviers lui permet d'avoir 3 lits réservés pour les Biviérois.

### ◉ EHPAD Villa du Rozat

Contact : 04 76 52 21 76

Maison d'accueil pour personnes âgées située à Saint-Ismier. La participation de Biviers lui permet d'avoir 2 lits réservés pour les Biviérois.



# Comment créer une association ?

La création d'une  
association est un  
acte très simple



Il suffit que deux personnes au minimum se mettent d'accord sur l'objet de la future association, en rédigeant les statuts et en indiquent le siège, l'association est alors née et a une existence. Pour qu'elle dispose d'une personnalité juridique, elle doit être déclarée à la préfecture. Cette démarche, peut être effectuée en ligne :

<https://mdel.mon.service-public.fr/gestion-association.html>



# ASSOCIATIONS



## ▶ ACCA (Association Communale de Chasse Agréée)

Pratique de la chasse, aide aux agriculteurs et aux particuliers pour la protection des cultures. Président : Guy Boulle

**Contact : 06 51 59 94 93**

**Email : petitteckel05@orange.fr**

## ▶ ADMR Biviers

L'association locale d'aide à domicile tient à disposition de tout Biviérois (famille avec jeunes enfants, adulte avec handicap momentané ou permanent, personne âgée) une équipe de professionnelles de toute confiance. Travailleuses familiales, auxiliaires de vie ou aides ménagères sont réparties selon les besoins.

**Président : François Mesnage**

**Contact : 04 76 52 14 15**

## ▶ AMAP de Biviers

Association pour le maintien d'une agriculture paysanne.

Tous les mardis entre 18 h 30 et 19 h à la salle Saint-Eynard.

**Présidente : Marie-José Stutz**

**Contact : 04 76 52 10 05**

## ▶ Amicale boule de Biviers

Pratique de la boule lyonnaise.

Organisation de challenges régionaux et nationaux.

**Président : Gilbert Cœur**

**Contact : 06 81 31 69 72**

**Email : coeur.gilbert@orange.fr**

## ▶ Amicale des Anciens Combattants de Biviers et Saint-Ismier

Affiliée à l'Union Nationale des Combattants (reconnue d'utilité publique). En liaison avec la municipalité, l'association organise : les cérémonies du 11 novembre, du 8 mai et du 5 décembre, les cours d'histoire sur les deux dernières guerres mondiales, la collecte de produits pharmaceutiques, lunettes au profit de dispensaires en Afrique de l'Ouest et réalise chaque année des expositions et des conférences sur des thèmes historiques.

**Président : Pierre Chauvet**

**Contact : 09 51 13 58 33**

**Email : pierre\_chauvet@yahoo.fr**

# ASSOCIATIONS

## Amis de l'Orgue de Biviers

Promouvoir la musique d'orgue, gérer et conserver l'orgue Xavier Silbermann. Actuellement 120 adhérents dans l'association. Président : Henri Perrin 04 76 52 34 70

**Site :** [orgues.free.fr/biviers/index.html](http://orgues.free.fr/biviers/index.html)

**Email :** [orguebiviers@gmail.com](mailto:orguebiviers@gmail.com)

**ou** [perrinhenri@gmail.com](mailto:perrinhenri@gmail.com)

## ARCADIE

Cette association a été agréée par la préfecture en 1998, ce qui lui confère la légitimité d'être consultée par la Municipalité pour les questions concernant l'urbanisation et l'environnement. Lieu d'échanges pour tous les habitants qui le souhaitent.

**Président :** Jacques Bouchardie

**Contact :** [arcadiebiviers@gmail.com](mailto:arcadiebiviers@gmail.com)

## AMZOV

**Association Musicale de la Zone Verte**

Développement, au profit du plus grand nombre, d'activités de création, de diffusion et d'éducation musicale, sur le territoire des communes de Bernin, Biviers, Saint-Ismier, Montbonnot et Saint-Nazaire-les-Eymes.

**Contact :** 04 76 52 34 14

**Email :** [amzov@orange.fr](mailto:amzov@orange.fr)

## Artistes de Chartreuse

Partenaire du Parc naturel de Chartreuse. Portes ouvertes lors de la Biennale 2 samedis et dimanches en Mai. Les créateurs, artistes peintres, sculpteurs, illustrateurs, ... accueillent le public dans leur atelier. Les amateurs d'art peuvent ainsi cheminer de commune en commune à la découverte de ces créations.

**Contact :** Anne Marie-Redt 06 13 27 01 55

**ou** Lisette Blanc 06 28 12 90 26

**Email :** [artistesdechartreuse73.38.ra@gmail.com](mailto:artistesdechartreuse73.38.ra@gmail.com)

**Site :** [www.artistesdechartreuse.com](http://www.artistesdechartreuse.com)



## Art & Patrimoine à Biviers

Promouvoir le patrimoine de Biviers. Organiser des manifestations et des visites.

**Contact :** Marc Rondet

**Email :** [marc.rondet@hotmail.com](mailto:marc.rondet@hotmail.com)

## AVF Meylan Grésivaudan

L'Accueil des Villes Françaises propose à tout nouvel arrivant sur la commune, un relais efficace pour faciliter son adaptation en favorisant la rencontre avec les habitants de la vallée, rendre plus agréables ses premiers contacts et se familiariser avec la région.

**Présidente :** Martine Bonnefond

**Contact :** 06 89 11 08 17

**Email :** [avfmeylan@gmail.com](mailto:avfmeylan@gmail.com)

**Site :** <http://www.avf.asso.fr>

## Association Gymnastique Volontaire (AGV-Biviers/Montbonnot)

Notre section de Gymnastique Volontaire (non compétitive) organise ses activités sur 2 communes, Biviers et Montbonnot : pratiques d'entretien et de développement de la santé, adaptées à chaque tranche d'âge, gymnastique enfant, adulte, homme, senior, entretien équilibre mémoire, stretching et Pilates, mais aussi aquagym et natation, Acti'March, marche nordique et randonnée. L'association compte environ 800 adhérents.

**Présidente :** Chantal Descharrières

**Contact :** 04 76 52 78 98

**Email :** [agvbm.contact@gmail.com](mailto:agvbm.contact@gmail.com)

**Site :** [gv-biviersmontbonnot.fr](http://gv-biviersmontbonnot.fr)

## Association pour le Don du Sang Bénévole du canton de Saint-Ismier

Promouvoir le don du sang auprès des habitants et des personnels des entreprises, organismes, et collectivités de Bernin, Biviers, Montbonnot, Saint-Ismier, Saint-Nazaire-les-Eymes. Assurer l'organisation des collectes en lien avec l'Établissement Français du Sang (EFS).

**Présidente :** Janine Barbier

**Correspondant pour Biviers :** Pierre Chaize

**Contact :** 04 76 52 31 99

**Email :** [pp.chaize@orange.fr](mailto:pp.chaize@orange.fr)



### ◉ Biviers Omnisport Cross Pédestre

L'association organise tous les ans une marche, des trails et une course pédestre à Biviers, à la fin du mois de septembre.

**Président : Stéphane Dothée**

**Contact : 06 15 87 07 94**

**Email : dothee.stephane@orange.fr**

### ◉ Bernin Biviers Ski

Dans une ambiance familiale, notre club organise 8 sorties de ski alpin les mercredis après-midi à la station des 7 Laux pour les enfants de 6 à 14 ans. Ceux-ci sont encadrés par des moniteurs de l'ESF jusqu'au niveau troisième étoile puis par des parents bénévoles pour les niveaux supérieurs. Un goûter leur est servi après le ski par des parents.

A la dernière sortie, tous les enfants passent le test ESF, y compris ceux encadrés par des parents.

**Présidente : Martine Dyon**

**Contact : 04 76 52 42 94**

**Email : berninbiviersski@gmail.com**

### ◉ Biviers en Fête

Depuis 1996, l'association « Biviers en Fête » organise chaque année des animations festives (fête médiévale, fête Western, fête des guingettes, spectacles pour enfants, marchés de Noël d'artisans, soirées cabaret à thèmes : Canada, Russie, Latino, humour, cabaret dansant, carnaval...) pour favoriser les rencontres entre Biviérois de tous âges.

Si vous désirez vous investir dans l'animation du village, n'hésitez pas à nous rejoindre.

**Président : Guillaume Evrard**

**Contact : 06 83 02 22 74**

**Email : bef38@laposte.fr**

### ◉ Biviers Tennis Club

Le club de tennis de Biviers est affilié à la FFT (Fédération Française de Tennis)

et comporte 4 courts face à Belledonne. L'école de tennis est encadrée par un moniteur et des éducateurs. Il est possible de prendre des cours particuliers ou de pratiquer le tennis en loisir.

**Président : Fabrizio Mancuso**

**Email : biviers.tennis@gmail.com**

**Tél.: 06 72 99 34 91**



### ◉ Choeur Infinity

Chorale pour adultes dirigée par Luc Villemin. Répertoire varié : classique, gospel, chants du monde.

Répétitions le mercredi de 20h à 22h à la salle des fêtes.

2 séances d'essai possibles avant engagement. Nous recherchons des voix de Basse ou de Ténor !

**Présidente : Christiane Delpuech**

**Email : choeur.infinity@gmail.com**

### ◉ C.C.E.

**Comité de Coordination et d'entraide biviérois**  
Le comité apporte son soutien aux associations biviéroises pour leur permettre de mener à bien leurs projets associatifs, culturels et éducatifs.

**Présidente : Geneviève Blanc**

**Contact : 04 76 90 03 37**

**Email : didyl@neuf.fr**

### ◉ Club de Bridge

Lieu : salle polyvalente mardi et jeudi après-midi pour les tournois.

Se renseigner pour l'école de bridge : mardi, mercredi, samedi sur Biviers, selon niveau.

**Présidente : Mona Proal**

**Contact : 06 87 91 46 12**

**Email : monaproal@free.fr**

### ◉ Club Photo de Biviers

Le club accueille les passionnés de photographies N&B et couleur, imprimées ou projetées, ainsi que les créateurs de montages audiovisuels réalisés avec des images fixes. Son objectif est de partager le savoir-faire de chacun[e] et de permettre à tous de progresser. Expositions et projections.

**Président : Gilles Villequey**

**Site : www.clubphotobiviers.org**

# ASSOCIATIONS

## Entente sportive du Manival

Pratique du football

**Président : Michel Causse**

**Contact : 04 76 52 74 50**

**Email : esmanival@wanadoo.fr**

## DO IN Yoga

Les cours collectifs s'adressent à tous ceux qui désirent se décharger de leur stress et des tensions de la vie moderne. Chacun pratique à son rythme et selon ses aptitudes.

Cours assurés le lundi de 18 h à 19 h dans la salle de Judo par Monique Charra professeur diplômée.

**Présidente : Brigitte Gorsse**

## FCPE

**Fédération des Conseils de Parents d'Elèves**

Association de parents d'élèves dont le rôle est de :

- > représenter les parents dans les conseils d'école,
- > informer des actualités des écoles et être un relais auprès de la municipalité,
- > suivre tous les dossiers enfants : cantine et périscolaire, intégration des enfants allergiques et handicapés, sectorisation des collèges, suivi des dossiers nationaux,
- > proposer des animations sur les accidents domestiques, informer sur les jeux à risque,
- > contribuer à la mise en place de moments conviviaux : dîner écoles, spectacle de fin d'année.

**Représentant : Aurélie Matthieu**

**Email : fcpe-biviers@framalistes.org**

## Graine de partage

Cette association a pour objet la création, la gestion et l'entretien d'un jardin partagé dans l'espace attribué par le centre de Saint Hugues de Biviers, en favorisant les échanges et le lien au sein de la commune.

**Présidente : Gaëlle Le Gouis**

**Contact : 06 23 47 68 58**

**Email : gaelle.legouis@gmail.com**



## Grésivaudan Floorball

Le floorball, sport de crosse et cousin du hockey sur glace, est une discipline pratiquée en gymnase sans patins. Il privilégie le jeu collectif et l'intensité physique au contact corporel.

Sport rapide et spectaculaire où la technique et les tactiques ont une place primordiale.

Nécessitant très peu d'équipements spécifiques, le floorball est un sport très accessible.

**Contact : Président : Guillaume Julien**

**Email : frederic.perchet@gmail.com**

**Site : www.gresivaudan-floorball.fr**

## Groupe Progrès Solidarité Biviers

L'association vous propose un espace démocratique pour réfléchir sur des sujets concernant la vie de notre commune (la circulation, l'évolution des logements, la culture, l'intercommunalité, le développement durable...) dans une volonté de dialogue avec l'équipe municipale.

**Contact : Diane Boucher au 09 77 92 2912**

**Email : gps-biviers@orange.fr**

**Site : www.gps-biviers.org**

## Horizons Biviers

Association créée en 1998 pour :

- > préserver le caractère originel du village, son cadre rural,
- > contrôler le développement de l'urbanisme (hauteur des bâtiments...), s'opposer à toute sur-densification contraire à l'identité et aux caractéristiques du village,
- > veiller au respect de l'environnement et à la qualité de vie des habitants,
- > agir pour l'aménagement d'un village agréable à vivre pour tous.

**Président : Christian Kulik**

**Email : horizons.biviers@gmail.com**



### 🟡 **Jogging Club Montbonnot**

Jogging / trail pour adultes

Entraînements les mardi et jeudi soir de 19h à 20h et le samedi matin de 9h à 10h15.

Lieu de rendez-vous : Parking du restaurant « La P'tite Pause » en face du Tennis Club Montbonnot et du terrain de basket, chemin de la Croix Verte, Montbonnot-Saint-Martin.

**Présidente : Marie-Odile MITAUT**

**Contact : 06 81 11 80 49**

**<http://montbonnot.jogging.free.fr>**

### 🟡 **Judo Club de Biviers**

Le JC Biviers compte environ 60 adhérents, de 4 à 30 ans, répartis sur 7 cours, du mardi au samedi, animés par un professeur diplômé d'Etat. Ambiance familiale, participation aux compétitions locales et fédérales. Nombreux judokas médaillés dont plusieurs accèdent aux championnats régionaux.

La licence comprend entraînements et accès aux compétitions.

**Président : Sylvain Cabos au 06 22 53 43 53**

**Email : [jcbiviers@orange.fr](mailto:jcbiviers@orange.fr)**

**Site : [judoclub-biviers.over-blog.com](http://judoclub-biviers.over-blog.com)**

### 🟡 **Kokoro Aïkido Club Grésivaudan**

Aïkido et disciplines associées

Les cours d'Aïkido ont lieu au dojo de Biviers le mardi de 20h à 21h30 et le samedi de 10h à 12h (ou de 10h30 à 12h30 lorsqu'il y a Seitai avant, une pratique de détente japonaise).

Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année. Nous vous proposons des cours d'essai avant inscription. Les enfants sont accueillis dès 11 ans.

**Présidente : Laure DENTEL**

**Contact : 06 85 76 99 89**

**Email : [aikido.kokoro38@gmail.com](mailto:aikido.kokoro38@gmail.com)**

**<https://kokoroaikido38.wordpress.com>**

### 🟡 **Le Sou des Ecoles en Fête**

Association créée par des parents d'élèves qui a pour but l'organisation d'événements festifs autour des écoles de Biviers : (kermesse, fête de fin d'année,...).

**Présidente : Fanny Rémy**

**Contact : 06 11 14 97 11**

**Email : [soudesecolesenfete@gmail.com.fr](mailto:soudesecolesenfete@gmail.com.fr)**



### 🟡 **Maison Pour Tous de Biviers**

La MPT est ouverte à tous les Biviérois, dans le respect du pluralisme des idées et de la laïcité. Son action a pour objectif de promouvoir la créativité, l'échange et l'épanouissement personnel.

Elle propose des ateliers réguliers et des cours pour les adultes et les enfants, des stages pendant les petites vacances scolaires pour les enfants et des animations tout au long de l'année pour tous.

Elle propose également des animations autour des spectacles donnés dans les grandes salles de l'agglomération grenobloise avec un service de billetterie.

Le détail des activités et les actualités de LA MPT sont sur le site internet

**[www.mpt-biviers.com](http://www.mpt-biviers.com)**

**Président : Pierre Abou**

**Contact : 04 76 52 35 51**

**Email : [mpt.biviers@wanadoo.fr](mailto:mpt.biviers@wanadoo.fr)**

**Site internet : [www.mjc-mpt-gresivaudan.fr](http://www.mjc-mpt-gresivaudan.fr)**



# ASSOCIATIONS

## PEEP - Association Parents d'Elèves

La PEEP (fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public) fait entendre la voix des parents à plusieurs niveaux comme l'Académie, le Rectorat, le Conseil régional, la Mairie et participe aux conseils de l'école ainsi qu'aux décisions qui touchent l'éducation de nos enfants comme la cantine, la garderie, les travaux, la sectorisation pour le collège.

A Biviers, 9 personnes, parents bénévoles sont répartis sur la maternelle et l'élémentaire.

**Représentante : Sylvie Genuer**  
**Email : peep-biviers@gmail.com**

## Pédibus

Le "Pédibus" est un mode de déplacement doux et sympathique qui permet aux enfants de se rendre à l'école à pied chaque matin en toute sécurité accompagnés par des adultes.

Il comporte de nombreux avantages :

- > meilleure hygiène de vie,
  - > convivialité,
  - > apprentissage des dangers de la rue,
  - > moins de bruit et de pollution.
- C'est un moyen très simple de prendre soin de ses enfants tout en contribuant à la défense de l'environnement !

**Président : Didier Falcoz**  
**Email : didierfalcoz@free.fr**

## Relais paroissial de Biviers

Le Relais de Biviers fait partie de l'association paroissiale catholique Saint-Martin du Manival qui regroupe les relais de Biviers, Montbonnot, Saint-Ismier, Bernin et Saint-Nazaire-les-Eymes.

Les lieux de rencontre sur Biviers sont : l'église, la cure, la sacristie.

Les activités principales sont : l'accueil pour les baptêmes, mariages, familles en deuil, la catéchèse, la présence auprès des malades, les groupes de partage, et les actions humanitaires.

**Contact : Clothilde Milleville**  
**Tél.: 06 62 63 60 12**  
**Email : relais.biviers@laposte.net**



## Rugby Club Grésivaudan - SIZOV

Le RCG a axé son projet sur la formation des joueurs et joueuses afin de leur faire pratiquer le rugby à leurs meilleurs niveaux dans chaque catégorie. L'Ecole de Rugby, labellisée en 2007 par la FFR permet aux enfants de 5 à 13 ans de découvrir un "rugby éducatif" et d'évoluer dans le respect de chacun avec un véritable esprit d'équipe.

**Président : Michel Coche au 06 61 41 07 28**  
**Contact : Réjane Mangione au 06 28 05 80 30**  
**Email : rcg38.sg@gmail.com**  
**Site : www.rcgresivaudan.com**

## Scouts et Guides de France

Accueille les enfants à partir de 8 ans le week-end. Organisation de camps scouts de 1 à 3 semaines l'été. Missions humanitaires à l'étranger pour les plus grands.

**Responsable : Sophie Dillemann**  
**Contact : 06 62 05 16 66**  
**Email : sgdfsmm@gmail.com**



# Primevère Artisan Fleuriste

Biviers



123 fleurs  
NON FLEURISTES ONT DU TALENT

PRIMEVÈRE VOUS PROPOSE UNE LARGE GAMME DE PRODUITS



Tél. : 04 76 52 14 92

Fax : 04 76 52 36 41

www.primevere-fleuriste-biviers.fr  
e-mail : primevere-biviers@hotmail.fr

Commandez par ☎ et réglez par €  
Vente au détail 7j/7 • Livraison à domicile

941 D1090  
38330 BIVIERS



**CREATION  
HABITAT  
BOIS**

PLUS DE  
**15**  
ans  
D'EXPERIENCE

Création et extension maison ossature bois  
Charpente - Terrasse bois  
Menuiserie bois  
Escalier et Meuble sur mesure bois



Création Habitat Bois est une entreprise spécialisée dans les travaux de charpente et de fabrication de maison d'ossature bois. Possédant 15 ans d'expérience, votre charpentier Domène saura s'adapter à vos contraintes architecturales et techniques. A votre écoute, nous jouissons aussi d'une grande notoriété pour notre réactivité.

**Devis Gratuit**

**07 60 50 37 76**

**38420 DOMENE**

**[www.creation-habitat-bois.fr](http://www.creation-habitat-bois.fr)**

